



SOMMAIRE

Le réseau de Surveillance Biologique du Territoire

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
COMITÉ DE RÉDACTION :
Frédérique CECCALDI, CA2B



Partenaires : oléiculteurs-
observateurs

Directeur de publication :
Pierre ACQUAVIVA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<https://corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

À retenir

Mouche de l'olive : Si les températures caniculaires relevées étaient défavorables à l'activité de l'insecte, le climat tempéré annoncé par les services météorologiques conjugué au calibre des fruits devenant attractif augmentent le niveau de risque de dégâts. Il conviendra d'être particulièrement vigilant à cette période afin de contenir les pontes et le développement larvaire dans les fruits.

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Zone précoce proche du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude :

D'après les observations et selon la [nomenclature BBCH](#), on se situe dans la première moitié du stade principal 7 : "**Le développement des fruits**" correspondant aux phases de **grossissement de l'olive**. Celles-ci peuvent atteindre de 0,8 à plus d'1 centimètre de diamètre, selon les variétés. Durant ce stade leur calibre va très rapidement augmenter.

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE* (= *DACUS OLEAE*)

Biologie : L'**adulte** mesure 4-5 mm, il vit en moyenne **30 à 90 jours**. La femelle s'accouple avec des températures proches de **25°C** et commence à déposer l'œuf à l'intérieur de l'olive dès que celle-ci atteint la taille d'un gros grain de blé (8-9 mm).



La **ponte** admet des températures allant de **20 à 30°C** tôt le matin ou quelques heures avant le crépuscule. Des températures supérieures à **30°C** en journée sont préjudiciables à l'**œuf** et à la **jeune larve** tandis qu'elles ralentiront l'activité de l'**adulte**. Celui-ci pourra toutefois supporter des températures extrêmes de 40°C.

L'**œuf** pourra éclore après 2 à 3 jours d'**incubation** et le **développement larvaire** qui suit durera entre 10 et 13 jours.

Observations : Le vol de la 1^{ère} génération de mouche de l'olive est en cours, des adultes sont capturés dans les pièges du réseau depuis fin-juin sans observation de piqûres de ponte sur fruit.

Évaluation du risque de ponte et de développement larvaire : **Faible** devenant **moyen** dans les parcelles sensibles, proches du littoral, lorsque la taille des fruits y est attractive (diamètre 9-10 mm), notamment sur les variétés *Ghjermana di Casinca*, *Aliva nera* et *Picholine*. Dès qu'il y a suffisamment de pulpe pour abriter et nourrir l'asticot, la mouche dépose son œuf dans l'olive. Elle pourra pondre entre 400 et 500 œufs durant son cycle de vie, habituellement un œuf par olive. Les dégâts prendront vite de l'ampleur si toutes les larves se développent.

Seuil indicateur de risque (actuellement c'est le nombre d'insectes capturés) : Une moyenne de 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pour le piège alimentaire.

Gestion du risque : privilégier les méthodes alternatives de protection de l'olive.

- Mettre en place un piégeage précoce (gobe-mouches), dès début juin pour la zone littorale, mi-juin pour les zones plus en altitude et le relever deux fois par semaine ;
- Déployer une stratégie de protection de l'olive basée sur les méthodes alternatives en combinant le recours à un système de "pièges à insectes" et l'emploi d'une barrière naturelle d'origine minérale.

Ces produits phytopharmaceutiques de biocontrôle sont composés de substances naturelles. La liste officielle est consultable sur : http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/2019-462_final.pdf

Nb : Avec ces méthodes alternatives les gobe-mouches servent à déterminer le début du 1^{er} vol de la saison. Une fois la barrière minérale installée il faut la renouveler indépendamment des captures dans les pièges.

PREVISIONS METEO

	Mercredi 10 juillet	Jeudi 11 juillet	Vendredi 12 juillet	Samedi 13 juillet	Dimanche 14 juillet	Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Nombreux passages nuageux pouvant donner des averses ;	Temps ensoleillé avec quelques passages nuageux	Temps ensoleillé ;	Temps ensoleillé ; Vent d'Ouest modéré sur l'Ouest et la région bastiaise ;		Temps largement ensoleillé		

Pour la période du samedi 13 juillet au lundi 15 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

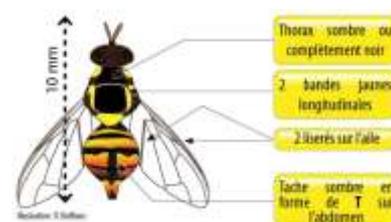
Bractocera dorsalis

Bractocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'[avocat](#), la [mangue](#) et la [papaye](#) mais l'espèce s'en prend aussi au [citron](#), [goyave](#), [banane](#), [nèfle du Japon](#), [tomate](#), [cerise de Cayenne](#), [fruit de la passion](#), [kaki](#), [ananas](#), [pêche](#), [poire](#), [abricot](#), [figue](#) et [café](#). **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.



En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concernée.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multiplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de Xylella fastidiosa](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.